

Il faut, au Canada, une détection précoce de la perte auditive permanente chez les enfants

L'ACOA réclame une stratégie efficace de détection précoce de la perte auditive sous forme de programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né.

Le 4 octobre 2010 (Ottawa) : Dans le cadre d'une campagne nationale visant à améliorer le dépistage précoce de la perte auditive chez les enfants, l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes (ACOA) présente aujourd'hui son exposé de position sur le dépistage universel de la surdité chez le nouveau-né. L'ACOA réclame l'adoption d'un programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

Tous les ans, près de trois à cinq nouveau-nés sur 1 000 sont atteints à la naissance d'une déficience auditive quelconque. « Le programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né est un test peu coûteux et non invasif pour dépister rapidement et précisément la déficience auditive chez le nouveau-né, affirme la présidente de l'ACOA, Gillian Barnes. Ce test simple devrait, théoriquement, être effectuée une première fois avant que le nouveau-né ne quitte l'hôpital. Ce test qui ne coûte qu'environ 35 \$ est moins cher que d'autres tests de dépistage que subissent actuellement les nouveau-nés, comme celui pour le dépistage de la phénylcétonurie. »

Traditionnellement, le dépistage de perte auditive permanente ne se fait que dans le cas des bébés présentant des facteurs de risque élevé. Selon certaines études, près de 50 pour cent des nourrissons frappés de déficience auditive ne présentent pas de facteurs de risque élevé et le recours à l'évaluation des risques pour déterminer la nécessité d'un dépistage signifie qu'une déficience auditive n'est pas détectée chez près de la moitié des enfants. Comme l'observation à elle seule ne suffit pas à détecter la perte auditive permanente chez les enfants, l'absence d'un programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né retarde inévitablement la détection de déficience auditive chez les enfants.

« Certains chercheurs qualifient la non-détection de la perte auditive permanente chez les enfants d'urgence neurologique, déclare M^{me} Barnes. Une période prolongée de privation auditive a un impact négatif considérable sur le développement du cerveau de l'enfant et l'intégration sensorielle. Une perte auditive non traitée entraîne une déficience de la parole, du langage, du développement cognitif, scolaire, social et affectif. Le moyen le plus direct de limiter l'impact de ces facteurs est d'abaisser l'âge de détection de la déficience auditive et de commencer l'intervention le plus tôt possible. »

L'ACOA, de concert avec le *Joint Committee on Infant Hearing* des États-Unis, la *American Academy of Pediatrics* et les *National Institutes of Health* recommande que le programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né vise un premier dépistage à un mois, une confirmation de la perte auditive à l'âge de trois mois et une intervention dès le sixième mois.

La détection précoce est la clé d'une intervention précoce. Un programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né, en tant que moyen de détection précoce, est la première étape d'un processus visant l'amélioration de l'évolution du développement (social, éducatif, cognitif, etc.) chez les enfants frappés de déficience auditive et réduit, à long terme, le fardeau économique sur les systèmes des soins de santé et d'éducation.

Dans bon nombre de pays développés, y compris aux États-Unis où près de 95 pour cent des nouveau-nés sont testés dans le cadre du programme, le programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né devient de plus en plus la norme de diligence. En 2002, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont été les premières provinces à rendre obligatoire le programme universel de dépistage de la surdité chez le nouveau-né. Malgré l'adoption de plus en plus étendue de ce programme depuis, il n'a pas encore été mis en œuvre dans beaucoup de régions du Canada, ce qui est une source de grande inquiétude. Tous les enfants au Canada devraient avoir un accès égal au programme qui aurait, en bout de ligne, un effet positif considérable sur leur vie.

Avec plus de 5 500 membres, **L'ACOA** est le seul organisme national qui soutient et représente les besoins professionnels à la fois des orthophonistes, des audiologistes et du personnel de soutien. Par le biais de son travail, l'ACOA défend aussi les besoins des personnes aux prises avec un trouble de l'ouïe et de la communication. Visitez l'ACOA à www.caslpa.ca ou renseignez-vous sur le site www.speechandhearing.ca .

Pour de plus amples renseignements, contactez
Angie D'Aoust, directrice des communications de l'ACOA
Au 1 800 259-8519, poste 241 ou par courriel à pubs@caslpa.ca